

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE COMTÉ DE LOTBINIÈRE PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la susdite municipalité,

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le Règlement numéro 956-2023 sur la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 et ses amendements afin de modifier le chapitre 7 sur les tarifs des permis et certificats.

Qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} mai 2023, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, au 11, rue Industrielle.

DONNÉ à Saint-Apollinaire le 8 juin 2023.

Cathy Bergeron

Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 8 juin 2023.

Cathy Bergeron

Directrice générale adjointe